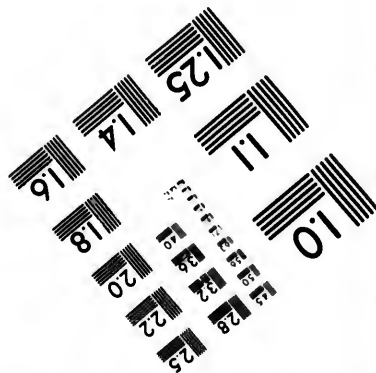
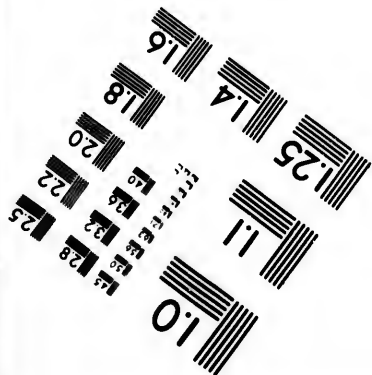
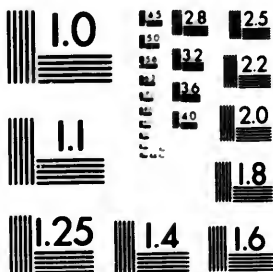


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



28
25
22
20

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**

10



Canadian Institute for Historical Microreproductions

Institut canadien de microreproductions historiques

1980

Technical Notes / Notes techniques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Physical features of this copy which may alter any of the images in the reproduction are checked below.

- Coloured covers/
Couvertures de couleur
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Tight binding (may cause shadows or distortion along interior margin)/
Reliure serré (peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure)
- Additional comments/
Commentaires supplémentaires

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Certains défauts susceptibles de nuire à la qualité de la reproduction sont notés ci-dessous.

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Coloured plates/
Planches en couleur
- Show through/
Transparence
- Pages damaged/
Pages endommagées

Bibliographic Notes / Notes bibliographiques

- Only edition available/
Seule édition disponible
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Plates missing/
Des planches manquent
- Additional comments/
Commentaires supplémentaires
- Pagination incorrect/
Erreurs de pagination
- Pages missing/
Des pages manquent
- Maps missing/
Des cartes géographiques manquent

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichever applies.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

The original copy was borrowed from, and filmed with, the kind consent of the following institution:

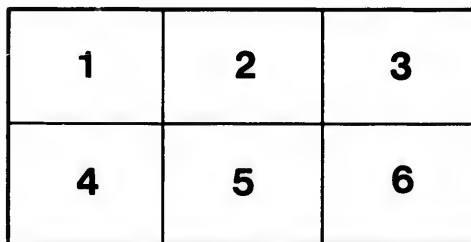
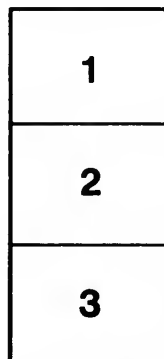
National Library of Canada

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de l'établissement prêteur suivant :

Bibliothèque nationale du Canada

Maps or plates too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:

Les cartes ou les planches trop grandes pour être reproduites en un seul cliché sont filmées à partir de l'angle supérieure gauche, de gauche à droite et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Le diagramme suivant illustre la méthode :



79

LIBRAIRIE SAINTE-HENRIETTE

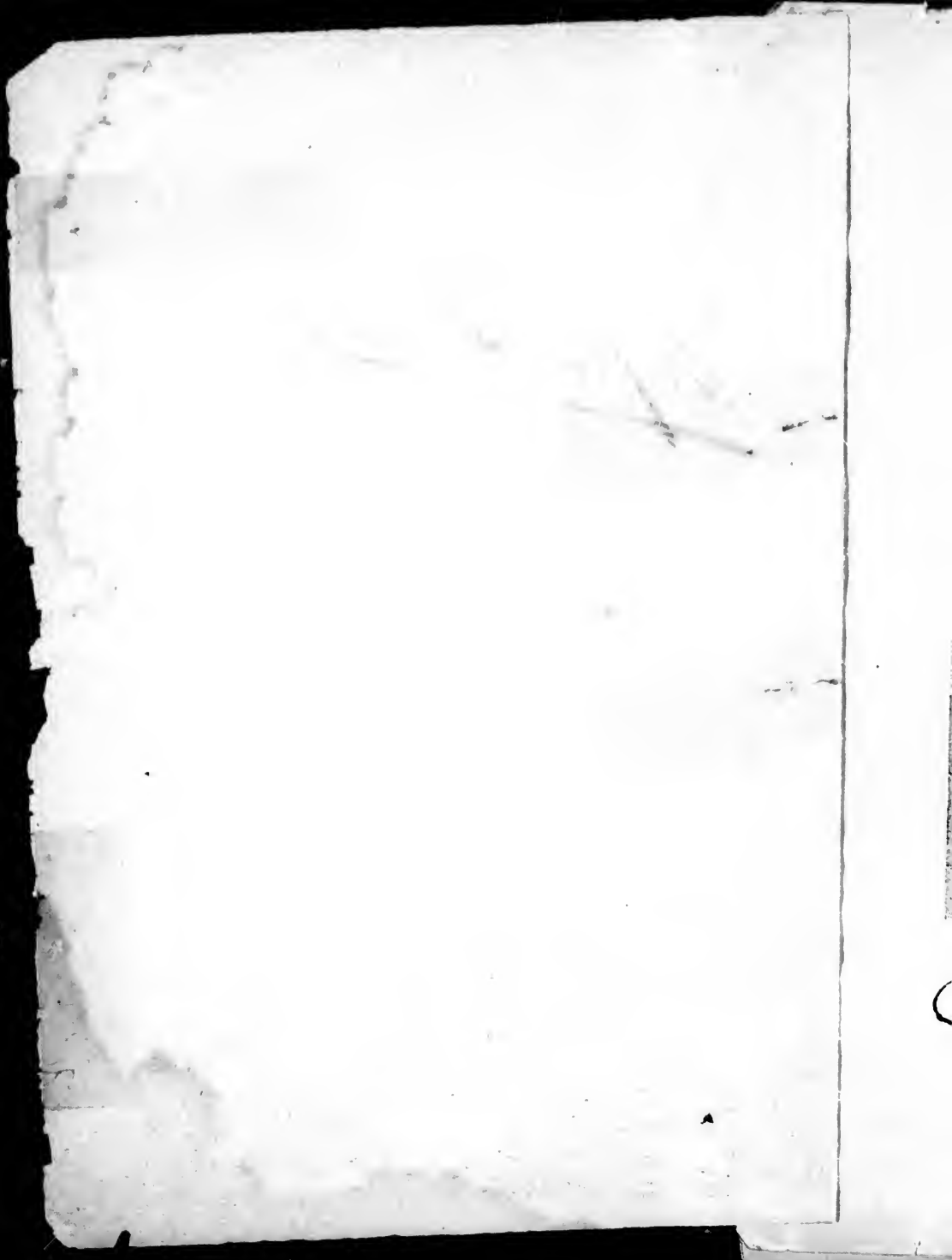
Le Livre
EN DISPART

PAR

G.-A. DUMONT

Auteur des Loisirs d'un homme du peuple







L. W. Tessier



LIBRAIRIE SAINTE-HENRIETTE

UN DISPARU

PAR

(05)

G.-A. DUMONT

Auteur des Loisirs d'un homme du peuple



G.-A. DUMONT
LIBRAIRES EDITEURS
1826 Rue Ste. Catherine.
MONTREAL

PS 84 89

E865

Z67

UN DISPARU

—oOo—

Mes souvenirs sur M. Léandre-Wilfrid Tessier datent de loin, mais surtout du temps où je fréquentais les écoles de la ville pour y acquérir ma modeste éducation. Tous les samedis, jour de congé scolaire, je me rendais chez M. Tessier pour ne revenir que le soir à la maison maternelle.

Cette visite hebdomadaire était pour moi une vraie fête. Rien au monde ne m'aurait empêché de la faire : j'y tenais mordicus.

D'ailleurs, j'étais si bien reçu à cette maison hospitalière et je m'y amusais si bien ! Les enfants et Mme Tessier, l'urbanité même, se mettaient en quatre pour me recevoir, comme si j'eusse été un petit prince.

Ma passion naissante pour les livres, je dois le dire avec toute franchise, m'attirait beaucoup chez M. Tessier. Aussi, j'employais une grande partie de la journée à visiter la bibliothèque de mon hôte.

Et lorsque midi arrivait, je guettais d'une manière un peu timide l'arrivée de M. Tessier. Aussitôt qu'il était de retour, nous nous mettions tous à table, et tout en faisant honneur au repas, nous causions d'un peu de tout, mais surtout de littérature.

M. Tessier était naturellement un beau causeur ; ses réparties enjouées et fines faisaient le charme de ses auditeurs. Sa conversation était encore rendue plus intéressante par les réminiscences historiques et

littéraires qu'il y jetait à foison. Il avait tellement lu !
Que ce temps est déjà loin, et pourtant je m'en rap-
pelle comme si c'était hier.

* * *

M. Tessier est né à Montréal, le 23 février 1832. Son père, un brave ouvrier, mourut très jeune, emporté par la consomption. Il devint donc orphelin de bonne heure, ainsi que son frère un peu plus jeune que lui.

Mme Euphémie Tessier, sa mère, femme dévouée s'il en fut une, se consacra tout entière à l'éducation de son fils Wilfrid. Et c'est grâce à son dévouement qu'il dut son entrée au collège de Montréal, dirigé par les sulpiciens. Il en sortit en 1853, possesseur du certificat suivant :

“ Montréal, 24 octobre 1853.

“ Je certifie que M. Wilfrid Tessier a suivi pendant sept ans le cours du collège de Montréal. Dans ces sept années, M. Tessier a étudié le français, l'anglais, l'arithmétique, la géographie, l'histoire, le latin, le grec, l'algèbre, la géométrie, la logique, la métaphysique, la chimie. Sa conduite a toujours été satisfaisante.

“ (Signé)

A. NERCAM,

“ Directeur du collège de Montréal.”

A sa sortie du collège, M. Tessier fut quelque peu indécis sur la voie à suivre, comme le sont tous les jeunes gens à ce moment-là. Devait-il rester dans le monde ou embrasser la prêtrise ? Dans le doute, il fit une retraite au noviciat des jésuites, au Sault-au-Récollet, en compagnie de son ami intime, M. Louis Au-

det. Cette retraite terminée, il se crut appelé à vivre en dehors de la vie religieuse.

Il entra d'abord au bureau de "l'Ordre," journal publié par M. Plinguet. Il en sortit plus tard pour accepter une place de comptable dans le bureau de la municipalité de Montréal. A la mort de M. Demers, trésorier municipal, il fut appelé à lui succéder (10 novembre 1865).

Il garda peu de temps cette lucrative position. Une première attaque de la maladie qui devait l'emporter quelques années plus tard, le força de résigner pour se mettre sous les soins des médecins. Peu de temps après son retour à la santé, il entra de nouveau au service de la municipalité de Montréal, en qualité de comptable au bureau de la sûreté. C'est dans cet emploi que la mort est venue le saisir, le 1er décembre 1876.

Le 20 août 1855, M. Tessier avait épousé Mlle Virginie Sentenne. Plusieurs enfants naquirent de cette union, dont cinq sont encore vivants. Mlle Eugénie Tessier, la cantatrice bien connue, est une de ses filles.

* * *

Aimant passionnément les belles-lettres, M. Tessier suivit avec attention le mouvement littéraire au Canada. Il fit partie de diverses sociétés littéraires, entre autres l'Union catholique, dont il était président en 1861.

C'est sous sa présidence, le 28 avril 1861, que M. Rameau de Saint-Père, de passage au Canada, fit une conférence sur la devise de l'Union : "religion, science, patrie." C'est également sous sa présidence que furent inaugurées les premières séances publiques de l'Union. La première eut lieu au Cabinet de lecture paroissial, le 16 décembre 1861. M. Tessier prononça le discours d'ouverture.

En 1875, il tenta de fonder à Montréal une branche

de l'Union de la réforme sociale, association fondée en France par M. Le Play. Dans ce but, il entra en correspondance avec MM. Le Play, Ch. de Ribbe et Claudio Jannet. Mais la mort vint l'empêcher de réaliser son projet.

Le 20 janvier 1864, parut à Montréal le premier numéro de la "Revue canadienne," publication mensuelle fondée par quelques hommes de lettres canadiens. M. Tessier y collabora assidûment et en devint directeur-gérant en 1873. Il résigna cette charge le 11 décembre 1874.

Vers 1873, une vive polémique se poursuivait dans les rangs du clergé, divisé en deux camps. Chacun d'eux avait son organe; l'un avait pour défenseur le "Nouveau-Monde" et l'autre la "Minerve." On se disputait sur divers sujets: questions de dogme, d'organisation religieuse, etc. Une vive discussion fut surtout soulevée par une conférence que fit M. le grand vicaire Raymond, du diocèse de Saint-Hyacinthe, sur "l'Action de Marie dans la société."

M. Tessier, probablement pour tenir les lecteurs de la "Revue canadienne" au courant de la discussion, crut devoir reproduire la conférence dans les pages de ce journal. Le "Nouveau-Monde," organe de Mgr Bourget, qui ne partageait pas les idées exprimées par M. l'abbé Raymond, attaqua vivement M. Tessier et surtout M. Raymond, disant que sa conduite manquait de délicatesse.

Pour défendre M. Raymond contre ces attaques et dégager toute la responsabilité du savant abbé, dans la reproduction de sa conférence par la "Revue," M. Tessier écrivit la lettre suivante que nous lisons dans le "Nouveau Monde" (14 février 1873):

" Au rédacteur en chef du "Nouveau-Monde,"

" Monsieur,—Dans votre feuille du 10 courant, vous

traitez "d'indélicatesse" la conduite de M. le grand vicaire Raymond (de Saint-Hyacinthe), au sujet de la reproduction de sa conférence "l'Action de Marie dans la société" dans la "Revue canadienne," et qui avait eu le tort d'encourir la désapprobation de votre journal.

"Cependant le propriétaire est venu à ce sujet se renseigner auprès de moi et je ne lui ai certainement pas dit que c'était à la demande de M. le grand vicaire Raymond que cette reproduction avait été faite dans la "Revue canadienne," mais que la direction avait emprunté cette conférence du "Courrier de Saint-Hyacinthe," sans que M. le grand vicaire Raymond en fût même informé. Par cette reproduction, nous n'avons jamais songé à lui faire une réclame, ni à provoquer une discussion qui était naturellement, pour ne pas dire triomphalement, close en faveur de M. le grand vicaire.

"Nous avons usé tout simplement d'un privilège reconnu depuis longtemps dans la presse canadienne de s'emprunter les uns et les autres, quand même il y aurait quelque divergence d'opinion.

"J'espère, monsieur le rédacteur, que ces quelques remarques, venues involontairement un peu tard de ma part, suffiront pour expliquer notre conduite devant le public, ainsi que celle de M. le grand vicaire Raymond, auquel vous devez en honneur une réparation.

"Le directeur gérant de la "Revue canadienne,"

"L. W. TESSIER."

A la suite de cette lettre, par la plume de son rédacteur, M. Alphonse Desjardins, le "Nouveau-Monde" répondit par l'article que nous reproduisons ici :

"La mémoire a fait singulièrement défaut à M. Tessier dans cette correspondance.

“ D’abord ce n’est pas à titre de propriétaire du “ Nouveau-Monde ” que j’ai réclamé contre la publication d’un écrit qui avait le tort de donner le démenti, tant aux paroles et aux actes du vénérable évêque de ce diocèse, qu’aux affirmations soiennelles des évêques de la province réunis en concile, mais à cause de mes rapports avec le dernier bureau de direction de la “ Revue, ” et je l’ai formellement dit à M. Tessier.

“ M. Tessier est également inexact quand il affirme m’avoir dit que la direction avait emprunté l’écrit de M. grand vicaire Raymond du “ Courrier de Saint-Hyacinthe. ”

“ Il m’apprit au contraire que cet écrit avait été passé à la “ Revue ” par l’entremise de MM. de la Bruère et de Bellefeuille.

“ Après deux assertions aussi risquées, il n’est pas surprenant d’en voir arriver une troisième, c’est celle que la discussion a été “ triomphalement ” close en faveur de M. le grand vicaire.

“ Tout le monde avouera que c’est un singulier triomphe que celui de clore une discussion après une affirmation inconsiderée, par le refus persistant de répondre à ses adversaires.

“ M. Tessier a la générosité de prendre sur lui seul la responsabilité de la reproduction de la conférence de M. le grand vicaire, dans le dernier numéro de la “ Revue, ” libre à lui ; il devrait pourtant savoir que ce qui pouvait être une “ indécatesse ” pour le grand vicaire Raymond, devient quelque chose de plus grave pour un catholique du diocèse de Montréal.

“ Voici du reste ce que le “ Nouveau-Monde ” a dit à ce sujet et ce qu’il est prêt à répéter :

“ Voilà ce qui nous fait dire qu’en venant demander à des jeunes gens catholiques de publier un ouvrage que leur évêque repousse, M. le grand vicaire Raymond ou l’auteur de cette démarche manque de délicatesse chrétienne.

“ Si, malgré toutes les apparences, c'est contre son gré que la lecture en question a été introduite dans la “ Minerve ” et surtout la “ Revue, ” c'est un devoir pour M. Raymond de réclamer publiquement contre l'abus qu'on en fait ici.”

A cette nouvelle attaque du “ Nouveau-Monde, ” M. Tessier adressa à ce journal une seconde lettre qui fut publiée le 18 février 1873 La voici :

“ Au rédacteur en chef du “ Nouveau-Monde, ”

“ Mon cher confrère, — Vous connaissez ou plutôt vous avez entendu parler de ce fameux ministre d'Etat qui disait un jour à son entourage: “ Donnez-moi deux lignes écrites de cet homme, et je vous le fais pendre.”

“ Seriez-vous par hasard de cette école-là?... ”

“ Mon Dieu ! entre gens bien élevés, l'habitude n'est pas de se traiter de menteur, ni de...”

“ Cependant, si j'en crois votre commentaire de vendredi, je serais non seulement un menteur, mais encore un ennemi de notre vénérable évêque.

“ Allons, franchement, entre nous, c'est forcer un peu le naturel.

“ Si M. le grand vicaire Raymond a des torts envers vous, vous, c'est à dire votre journal, en avez certainement envers lui, et de “ quatre ” (assertions) comme vous allez me dire, malgré que cette dernière ne soit pas “ risquée.”

“ Tout ce que je voulais, c'était de vous donner l'occasion de retirer votre accusation “ d'indélicatesse ” à l'égard de M. le grand vicaire qui ne la mérite certainement pas dans cette circonstance.

“ Maintenant si ma mémoire m'a fait défaut, chose que je n'admets pas, de votre côté vous avez eu tort de faire intervenir les noms de MM. de la Bruère et de Bellefeuille qui sont tout à fait hors de cause.

“ Pourquoi ne pas accepter, sans arrière pensée, une parole qui vous a été donnée de bonne foi et que vous savez venir d'un homme dont vous connaissez parfaitement la franchise ?

“ C'est mon dernier mot, et si “générosité” il y a eu de ma part, comme vous l'avouez, en prenant la défense de M. le grand vicaire Raymond, je suis fier de mon rôle, et je plains tout simplement le vôtre, et je ne suis pas le seul.

“ Espérant que vous voudrez bien donner publicité à cette réplique, je demeure votre tout dévoué, le directeur gérant de la “Revue canadienne,”

“ L.-W. TESSIER.”

M. Desjardins accompagnait la publication de cette lettre par les remarques suivantes :

“ Cela devient de moins en moins sérieux, comme on le voit.

“ M. Tessier se plaint de la réponse que j'ai faite à sa dernière lettre, mais il n'en conteste pas la vérité ; c'est un point acquis.

“ Si M. Tessier, au lieu de trancher magistralement dans le mérite de la discussion même et de se poser comme l'adversaire du “Nouveau-Monde,” s'était contenté dans sa première lettre d'aborder la simple question de fait, il lui aurait certainement été tenu compte de cette réserve.

“ Du moment qu'il provoquait, nous étions en droit de riposter.

“ M. le gérant se plaint que j'ai fait intervenir les noms de MM. de la Bruère et de Bellefeuille qu'il veut tenir hors de cause, mais alors pourquoi publier une version incomplète de la conversation où leurs noms furent mentionnés ?

“ Si c'est par l'entremise de ces messieurs et à leur

demande que l'écrit de M. le grand vicaire Raymond est reproduit dans la "Revue," sur quelle autorité M. Tessier se fonde-t-il pour affirmer que M. le grand vicaire n'est pour rien dans l'affaire ?

"Cependant, M. Tessier met dans sa seconde lettre une nuance dont nous tenons à lui donner crédit.

"Il veut bien ne pas donner exclusivement tous les torts au "Nouveau-Monde": "Si M. le grand vicaire a des torts envers vous, vous, c'est à dire votre "journal," etc.

"Il y a progrès. Et cette phrase conditionnelle rend la "quatrième" assertion évidemment moins "risquée" que les premières.

"'Entre gens bien élevés, dit encore M. le gérant, on ne se traite pas de menteur,' cela tient apparemment à ce que les gens bien élevés ne fournissent pas d'ordinaire l'occasion de s'entendre dire de telles duretés.

"Je n'ai du reste, dans ma première lettre, qu'accusé la mémoire de M. Tessier, me donnant bien garde de contester sa franchise; il aurait dû apprécier cette nuance.

"S'il y avait en somme quelque chose de spécial à répondre à la seconde ce serait qu'on y trouve une absence de sérieux qui exclut trop l'idée de réflexion dans la défense d'un homme comme M. Raymond et sur une question aussi grave que celle que comporte l'assertion dont le "Nouveau-Monde" a contesté la vérité."

La conférence de M. l'abbé Raymond fut soumise au Vatican par Mgr Bourget. Après avoir examiné soigneusement le travail du grand vicaire, le cardinal préfet de la Propagande se rangea du côté de M. Raymond et adressa à Mgr Larocque, évêque de Saint-Hyacinthe, la lettre suivante qui mit fin aux débats soulevés par cet écrit :

“ Illustrissime et révérendissime seigneur. — Dans leur assemblée de mercredi, le 12 mars dernier (1873), les éminentissimes inquisiteurs généraux ont soumis à l'examen un discours ayant pour titre “ l'Action de Marie dans la société,” prononcé par le révérend M. Raymond, vicaire général du diocèse de Saint-Hyacinthe, et depuis rendu public par le moyen de la presse.

“ Or lesdits éminentissimes inquisiteurs, après avoir soigneusement examiné ce discours, et particulièrement les trois derniers paragraphes dans lesquels le révérend père et seigneur évêque de Montréal avait cru qu'il se trouvait quelque chose de peu conforme à la doctrine catholique, et après avoir aussi eu sous les yeux les déclarations présentées par le susdit vicaire général, ont jugé qu'ils ne trouvent rien dans ce discours qui mérite censure.

“ Et en faisant connaître ce jugement à Votre Grandeur, je prie Dieu de vous conserver longtemps en parfaite santé.

“ Rome, collège de la Propagande, 3 avril 1873.

“ De Votre Grandeur, le très dévoué frère,

“ AL., card. BARNABO, préfet.

“ Jean SIMÉONI, secrétaire.”

* * *

Le 14 février 1864, M. Tessier fit une conférence devant l'Union catholique, sur “ l'Education sociale au Canada.” C'était le commencement d'un long travail sur la question scolaire dont la fin ne fut jamais écrite.

Trois ans plus tard (21 août 1867), “ l'Ordre ” publia cette conférence en l'accompagnant des remarques suivantes :

“ Nous publions plus loin au sujet de l'éducation

sociale un excellent travail produit, il y a trois ans, devant l'Union catholique de Montréal par l'un de ses membres les plus distingués, M. L.-W. Tessier. Quoiqu' n'étant pas récent, ce travail est plein d'actualité ; dans ces temps d'élection surtout, il est loin de manquer d'à-propos, et nous n'avons aucun doute qu'il sera lu avec fruit.

“ Les nombreux amis de l'auteur apprendront sans doute avec plaisir qu'il est complètement remis de la longue et douloureuse maladie qui avait si souvent fait craindre pour sa vie. Pour notre part, nous voulons espérer qu'à la reprise des séances de l'Union catholique M. Tessier continuera la magnifique étude dont nous publions aujourd'hui le commencement.”

Ces remarques attirèrent à “ l'Ordre ” quelques attaques de la part des autres journaux. Le “ Canada ” d'Ottawa, entre autres, publia les réflexions qui suivent à l'adresse du journal montréalais :

“ L'Ordre ” publie une “ magnifique étude ” par M. W. Tessier, sur “ l'Education sociale en Canada,” qui devra être “ lue avec fruit.” L'écrivain dit qu'il “ répète à pleine voix, avec un de nos plus grands hommes d'Etat canadiens, l'honorable Georges-Etienne Cartier, que l'avenir appartient à ceux qui s'empareront du sol,” et il ajoute “ que le sol appartient à ceux qui s'empareront de l'intelligence.”

“ Qu'en pense notre chatouilleux confrère, qui a pour coutume de nous montrer M. Cartier comme un pygmée de la plus triste espèce? Un homme très distingué peut donc rendre hommage à l'incontestable mérite de l'honorable ministre de la milice...”

“ L'Ordre ” a l'habitude de faire ignorer cela à ses lecteurs.”

A cette attaque du “ Canada,” “ l'Ordre ” répondit

immédiatement, dans son numéro du 28 août 1867, par les lignes suivantes :

“ Pour un journal qui est habitué à ne jamais voir au-delà du parti et de ses chefs, nous comprenons qu’il y ait lieu de s’étonner en lisant dans une feuille adverse à M. Cartier un éloge de ce même M. Cartier ; mais si le journal en question s’était seulement donné la peine de suivre un peu plus attentivement notre allure, il n’en serait pas à manifester son étonnement pour la première fois. Dans tous les cas, nous le remercions d’avoir bien voulu se charger, bien involontairement peut-être, de prouver lui-même notre indépendance.

“ Dieu merci ! nous ne sommes pas de ceux que la passion des partis ou le servilisme politique aveugle et qui n’ont jamais la noblesse d’âme de reconnaître quelques mérites à leurs adversaires. Nous nous efforçons de pratiquer le journalisme avec indépendance, et nous nous flattons de pouvoir juger les hommes avec désintéressement, avec une latitude que ne circonscrivent pas les bornes étroites des partis. A ceux qui ne peuvent s’élever jusque-là, il est bien permis de s’étonner ; mais franchement ils nous amusent.”

M. Tessier, voyant la polémique augmenter sans cesse, crut devoir publier la lettre que l’on peut lire ci-après, afin d’arrêter la discussion provoquée par la publication de sa conférence. La voici :

“ 6 septembre 1867.

“ Au rédacteur en chef de “l’Ordre,”

“ Mon cher rédacteur,—Je vois avec peine que le “Canada” revient encore à la charge dans son dernier numéro, parce que vous avez fait acte “d’indépendance” dans votre journal au sujet d’une citation

que j'ai faite empruntée à l'honorable M. Cartier dans mon étude que je publie actuellement sur "l'Education sociale en Canada."

"J'ai terminé mon introduction en me servant d'une pensée patriotique exprimée dans un banquet public par l'honorable M. Cartier que je déclare être "l'un" de nos plus grands hommes d'État canadiens.

"Je n'ai pas dit "le." J'aurais pu dire la même chose, si l'occasion s'en était présentée, des honorables MM. Dorion, McGee, Sandfield McDonald, George Brown, J.-A. McDonald, etc.

"Je vois en effet dans le peu de mots que j'ai pu dire de l'honorable M. Cartier un sujet de glorification pour lui-même et ses amis, et si le "Canada" est choqué "de votre indépendance dans cette occasion," moi j'admire la franchise de votre position et de votre caractère. Je prends donc la responsabilité du fait, puisque j'en ai été involontairement la cause, et s'il vous plaît de "brûler quelques grains d'encens à votre adresse," selon le "Canada," je désire que ce journal vous imite quant à ce qui le regarde, moralement parlant, et j'espère que nous n'en serons pas plus mauvais amis pour tout cela.

"Votre tout dévoué ami,

"L.-W. TESSIER."

Mes lecteurs pourront lire plus loin cette conférence ainsi que quelques autres écrits de M. Tessier, les seuls que j'ai pu recueillir, tous les autres ayant été détruits. Je regrette d'autant plus ce malheur que ces écrits, reproduits à la suite de la présente étude biographique, font peu voir le beau talent comme écrivain que possédait l'homme dont je viens d'écrire la biographie.

G.-A. DUMONT.

15 février 1894.

CONFERENCE

DE L'ÉDUCATION SOCIALE AU CANADA OU DES CONNAISSANCES QU'IL CONVIENT D'ACQUERIR DANS LA VIE PUBLIQUE.

Messieurs, — Je ne vous donnerai aujourd'hui que l'introduction d'un essai que je prépare et pour lequel j'ai besoin de faire beaucoup de recherches. Vous en jugerez vous-mêmes par l'importance du sujet qui embrasse une étude, ou plutôt un champ encore inexploré ou peu connu : je veux parler de l'éducation sociale en Amérique et au Canada en particulier.

Le 20 juillet 1854, la mort, la mort cruelle, m'arrachait des bras mon meilleur ami, mon intime ami, mon ami d'enfance et mon compagnon de collège.

Sorti du petit-séminaire de Montréal dans sa deuxième année de philosophie, au mois d'octobre 1853, — il se nommait Louis Audet dit Lapointe, — pour accepter une place d'instituteur dans un petit village de campagne ; il mourut au terme de son engagement, le 20 juillet 1854, d'une rechute d'inflammation d'intestins, à Russelltown Flatts, concession de la paroisse de Saint-Jean-Chrysostome, où j'ai confié au cimetière ses restes bien-aimés.

Le collègue de Montréal l'a toujours regardé, pendant son cours d'études, comme étant au nombre de ses

plus brillants élèves et garde de lui de beaux et impé-
rissables souvenirs.

Je n'eus jamais d'ami plus intime que lui, et nous étions entrés ensemble dans le monde sur la promesse et la valeur d'un simple passeport que je conserve encore religieusement, un certificat de collège ; rêvant merveilles, nous avions vingt ans, pleins de confiance dans l'avenir, tant la carrière d'instituteur nous souriait, nous paraissait ou nous semblait belle et convenir à notre amour passionné pour la république des lettres.

Il m'a laissé seul en route, mais je ne suis plus instituteur.

Cependant ma bonne étoile ne m'a pas abandonné, je suis content de mon sort, puisse-t il être heureux dans l'autre monde et penser encore à moi !...

Depuis ce triste événement, il m'est toujours resté dans l'âme et au fond du cœur, une profonde tristesse et c'est de là que date mon amour et mon dévouement pour la jeunesse qui a besoin de tant de sollicitudes et de tant de sympathies, parce qu'elle est la classe de la société la plus abandonnée dans le monde et la plus exposée aux éventualités de la bonne ou de la mauvaise fortune.

Jusqu'à présent des écrivains frivoles et que nous connaissons mieux sous le nom de romanciers, exploitent depuis longtemps le rôle du jeune homme dans le monde, mais c'est pour lui donner un rôle si peu conforme à sa destinée, si peu en harmonie avec la carrière naturelle et réelle à laquelle le jeune homme instruit doit se consacrer dans le monde, un rôle si bête enfin, pardonnez-moi l'expression, celui d'un "héros d'amour," d'un "héros d'intrigues galantes," que nous ne pouvons pas certainement en conscience appeler les romanciers, les protecteurs, les défenseurs ou les apologistes de la jeunesse.

Si je n'avais pas l'esprit et le cœur retenus par le

temps qui me manque dans l'occasion, je pourrais vous donner la liste de ceux qui abusent directement ou indirectement de notre temps, surtout de la confiance toute naïve, toute belle, toute fraîche, toute pure, toute enchantée des jeunes gens. Je puis dire comme la reine de Sidon à Enée : " Quorum pars magna fui ! "

Que ces hommes se donnent le titre pompeux de philosophes, de corps enseignant, de politiques ou d'économistes, je leut dirai avec un publiciste contemporain : " Tous les systèmes qui chassent Dieu du monde et du cœur de l'homme me paraissent aussi faux en philosophie qu'en politique : ce sont des doctrines de désespoir que je repousse de toutes les forces de mon âme comme l'erreur et le danger de notre pays."

Pour ne pas me laisser entraîner à des considérations qui sortiraient peut-être des limites d'une simple introduction, je laisserai de côté les généralités pour me renfermer uniquement dans le sujet que je me suis engagé à étudier avec vous, c'est à dire le fond de notre éducation sociale.

Qu'avons-nous dans ce pays pour nous instruire, nous enseigner, dans nos devoirs publics, dans notre rôle inconnu, dans notre marche incertaine ?

A Dieu ne plaise que je n'oublie ici la part sublime, la part infinie que prend l'Eglise dans la direction comme dans les soins avec lesquels elle protège notre inexpérience et nous évite bien des maux.

Mais combien mettent ses intentions en garde, je dirai plus, les rendent odieuses ?

Ceci vient peut-être de ce que l'on confond trop le contrôle avec la direction de l'Eglise. Or, il n'y a rien de moins préparé au contrôle de qui que ce soit que le jeune homme. Voulez-vous l'attirer, voulez-vous l'enflammer, l'enthousiasmer pour votre cause, dirigez-le, mais ne le contrôlez jamais, car il vous échappera.

Les exemples ne me manqueraient pas pour corro-

borer ma pensée, et vous les connaissez comme moi, je n'ai pas besoin de vous les citer.

La première fois que j'ai réfléchi au sujet qui nous occupe en ce moment, je me suis posé cette question : Qu'avons-nous dans le monde, une fois émancipé, comme on dit communément, de la tutelle des prêtres, pour faire notre éducation sociale ?

D'abord, nous avons les amis qui nous servent à acquérir la connaissance des hommes, la taverne, le théâtre, la politique, les panoramas, les menageries, les cirques et tout récemment le "skating rink" ou champ à huis-clos pour patiner.

Vous concevez que j'ai sous la main le plus beau tableau qu'un peintre peut concevoir pour sa palette enchanteresse, pour un poète, pour un moraliste ; mais malheureusement, je ne suis pas peintre, encore moins poète et encore moins moraliste.

Cependant, mon excellent ami et mon collègue à l'Union catholique, M. Paul Stevens, m'a donné depuis longtemps le goût du naturel dans ses charmantes esquisses nationales, pleines de vérité, et toutes resplendissantes d'un sel attique.

A-t-il jamais fait le tableau du politiqueur canadien ? Je ne le pense pas, au moins je ne l'ai point vu dans tous les intéressants écrits qu'il a livrés jusqu'aujourd'hui à la publicité.

En voyant un jour un tableau, le Corrège s'écrie que lui aussi est peintre.

Exemple entraînant, irrésistible, pour celui qui a un peu la connaissance de soi-même ou qui a un peu de mémoire pour se rappeler. Or, j'ai vu dans bien des occasions le politiqueur canadien, et j'ai eu l'avantage de l'aborder de près, même de causer avec lui, et je vous assure qu'il y en a encore de plus méchant que lui, mais il n'y en a pas de plus ridicule.

C'est à la campagne surtout, à l'issue de la grande messe, dans les jours bruyants qui précèdent une élection parlementaire, dans la tribune du crieur public.

Si jamais l'occasion se présente et que vous soyez en humeur de vous distraire de vos méditations sur le rationalisme, profitez-en. Vingt-cinq ans d'étude suivie sur notre sujet, ne vous en apprendront jamais autant que le discours d'un politiqueur, si vous êtes tant soit peu moraliste.

“ Attention, messieurs, dit le politiqueur, attention, deux candidats sont sur les rangs, l'un vous le connaissez, il ne travaille jamais avec vous, c'est un Anglais qui vous arrachera le cœur, un “shaveur,” un homme qui ne va pas à confesse, qui ne va pas à l'église, un homme qui n'encourage pas les bons principes, qui n'encourage seulement pas ses compatriotes, et vous voulez envoyer un homme comme cela pour vous représenter en Chambre, pour prendre et défendre vos intétêts, tandis que l'on vous oppose un homme irréprochable (c'est quelquefois un ivrogne), un homme à bons principes (parce qu'il lui est arrivé de parler quelquefois de religion), un honnête homme (qui souvent prête à usure), un franc Canadien (qui achète souvent chez les Anglais et qui n'a de rapports de commerce qu'avec eux), il n'a pas d'éducation, mais il se défendra bien avec les autres qui n'en savent pas plus long que lui ; et d'ailleurs, ne faut-il pas coûte que coûte que la classe agricole soit représentée, et un homme généreux, complaisant, et pour preuve, suivez-nous tous à l'auberge, parce qu'il me tarde de boire à sa santé et de vous prouver combien mon candidat aura à cœur de vous “traiter” comme il faut.”

Et l'autre “parti qui s'est retiré sur la montagne,” prêche ensuite dans le désert et au son des cloches.

Si je ne voyais que des hommes accomplis figurer dans ce tableau, je n'en aurais pas parlé ; mais quand je vois nos jeunes gens y composer le groupe le plus important, je me demande involontairement ce que le pays peut espérer d'une éducation qui, après avoir fait d'un jeune homme le héros d'un roman, en fait ensuite un simple comédien.

Ah ! s'il m'était permis de pousser plus loin la comparaison, combien d'ombres je pourrais évoquer de la tombe pour nous crier : " Amis, amis, pourquoi ne pas vous former aux bonnes et utiles études, plutôt que de perdre ou de sacrifier ainsi à des riens le plus beau temps de votre vie avec votre avenir. Unissez-vous donc, formez des associations littéraires, scientifiques et commerciales, travaillez, instruisez vous, c'est par l'instruction que vous vous élèverez jusqu'aux marches du temple de la gloire que vous voyez là-bas sur une montagne escarpée, telle que la représente l'allégorie païenne, pour vous convaincre qu'il n'y a pas pour vous en ce monde rien de préférable au vrai, au beau et au bien, et que c'est par le travail, par l'étude qu'on y arrive et non pas par le chemin obscur de la farce et de la comédie."

Tout tableau a naturellement son ombre, mais il a encore son côté moral, et ce n'est pas celui-là que le peintre doit négliger de nous faire voir.

La première fois que j'ai entendu parler de l'Union catholique, j'étais alors préoccupé d'un problème fatigant. Je voyais les jeunes gens divisés en deux camps hostiles l'un à l'autre, et vieillir dans la haine des uns et des autres.

Cependant, l'unité de croyance nous reliait encore, et je crus y voir une espérance.

Messieurs, je n'étais pas seul à penser à la réaction ; le révérend père Michel, auquel est confiée la direction de l'Union catholique, méditait, de son côté, sur le même sujet inquiétant, brûlant et s'empirant.

Dois-je vous l'avouer, mais il n'y a rien qui me fait autant de peine que de voir les jeunes gens de talent s'étourdir, comme on dit, dans les plaisirs du monde, parce qu'ils n'ont pas rencontré sur leur route un seul ami pour les conseiller, pour les reprendre avec douceur, les aimer, les faire rentrer dans la voie qui peut seule utiliser leurs talents.

Dois-je vous l'avouer encore, j'apprenais dans le même temps que deux ou trois jeunes gens venaient de donner l'exemple d'une nouvelle croisade, afin de ramener des amis égarés quelquefois par une simple étourderie et tombés après dans des excès, dans une complète indifférence, faute d'avoir eu quelqu'un de mieux constitué moralement, de plus fort qu'eux-mêmes pour les retenir et retenir leur moral.

Ces jeunes gens, je pourrais vous les faire connaître, vous les montrer du doigt, mais le voile de la modestie les couvre de ses plis soyeux, et ceux qu'ils ont ramenés par leur exemple travaillent maintenant avec eux.

Ah ! c'est toujours une chose triste pour moi que d'entendre dire que l'on va rejeter un membre d'une société quelconque, à cause de sa mauvaise conduite. Allez donc plutôt, vous qui le connaissez dans l'intimité, vous qui lui parlez, qui avez quelque influence sur son cœur, allez donc, dis-je, lui dire un mot, le supplier au nom de votre amitié, et lui donner des preuves de votre amitié, de votre sincérité, mais ne rejetez jamais personne.

Et comme dit le poète : " Qui sait sous quel fardeau la pauvre âme succombe !.."

Que ceux qui sont forts aident à ceux qui sont faibles : c'est une des premières lois de l'Évangile et de cette loi, de cette pensée, est née l'Union catholique.

Il est incontestable que le pays a un besoin d'hommes extraordinaires et d'hommes instruits.

La force physique a fait son temps ; la mode est passée, excepté en Angleterre et aux États-Unis, de se battre à coups de poings et à coups de pieds pour savoir lequel des deux hommes restera le vainqueur. Cette mode a existé dans ce pays assez longtemps ; mais tout insulte qu'il soit encore, il la voit, grâce à Dieu, disparaître à la lumière de la civilisation que nous pouvons tous voir briller au-dessus de l'horizon politique, moral et religieux.

Pour exercer une influence quelconque sur les destinées de son pays il faut, outre la richesse, l'éducation, et outre l'éducation, l'étude. Un homme de lettres, — et ceci est rapporté dans "l'Introduction à la vie dévote" par saint François de Sales, — un homme de lettres, dis-je, a dit que le bon moyen de s'instruire est d'étudier, l'excellent, d'enseigner, et le meilleur, d'écouter.

Les luttes que nous avons à soutenir de notre temps sont des luttes politiques, morales ou sociales, dont on triomphe par la plume, au fond du cabinet d'un philosophe, d'un diplomate, d'un journaliste, d'un économiste ou d'un littérateur.

En France, où nous allons toujours chercher nos modèles dans les sciences, et c'est naturel, car entre nous, nous sommes "proches parents," on a parfaitement bien compris la vitalité de notre époque et personne d'entre nous n'ignore l'existence d'une école en France ou d'un parti, s'il est permis d'employer le mot, pour désigner l'effort commun d'hommes qui, sans se concerter, défendent librement une même cause. Ainsi je nommerai M. de Cassan, dans le clergé, l'abbé Maret, le père Lacordaire, le père Gratry, l'abbé Cruice, l'abbé Cognat, le père Félix.

Et parmi les laïques, M. de Monjalement, M. de Falloux, les deux princes de Broglie, père et fils, M. Wallon, etc., qui appartiennent à cette école nouvelle qui essaye de défendre le catholicisme avec les armes de la science. "Jusqu'à la réforme de Luther, dit M. Laboulaye, l'Eglise et la science ont marché d'un même pas; au dix-septième siècle, Bossuet, Fénelon, Tillemont ont renouvelé l'alliance. S'arrêtera-t-on aujourd'hui?"

"Le catholicisme se mettra-t-il de côté pour former un monde à part, une espèce de couvent ayant un langage, une méthode, une philosophie, une critique particulière, ou vivra-t-il de la vie communé, et combat-

tant en pleine lumière, disputera-t-il l'empire des âmes à quiconque veut le lui ravir? Tel est le problème qui s'agit aujourd'hui; je n'en connais pas de plus grand."

Maintenant, j'emprunte au professeur Dawson, cet homme qui fait tant d'honneur au corps enseignant canadien, et c'est par là que je termine cette introduction déjà trop longue, je lui emprunte, dis-je, la page suivante extraite d'une brochure qui vient de paraître et qui a pour titre: "Duties of educated young men in British America." Je traduis:

"Nous n'avons pas dans l'Amérique anglaise un nombre suffisant d'écoles pour les arts et les sciences pratiques qui seraient d'une si grande importance pour les beaux-arts et pour les arts utiles et pour le développement de nos manufactures.

"Dans notre université McGill, nous avons essayé, même au risque d'excéder nos ressources et d'outrepasser le but principal que nous devons chercher dans un collège, pour diriger l'opinion dans cette voie et pour nous mettre nous-même à l'œuvre. La chimie pratique, la géologie, les mines, le génie civil, l'art d'enseigner l'agriculture, sont les principaux arts de la vie que nous avons étudiés dans leurs rapports scientifiques. Nous avons obtenu quelques succès, mais nous sommes convaincu que ce pays est encore au-dessous de l'enseignement dont il aurait besoin pour acquérir ces connaissances.

"Mais cet état d'enfance de notre société disparaît sensiblement, et un temps viendra, et plus vite qu'on ne le pense, où le Canada ne se contentera pas d'avoir seulement que des écoles de droit et de médecine, de génie civil et d'écoles normales, mais aura de plus des écoles pour apprendre l'art militaire, les mines, l'agriculture et la technologie.

"Il n'y a pas longtemps, le duc de Newcastle, en faisant l'ouverture d'une école des arts et de dessin, déclara que l'Angleterre avait maintenant quarante

écoles de ce genre avec sept mille élèves, et que la France, la Belgique et d'autres pays sur le continent d'Europe, sont encore mieux pourvus que l'Angleterre sous ce rapport.

“ La Saxe, avec une population de deux millions, avait il y a quelques années plus de cent de ces écoles, outre ses gymnases et sa grande université.

“ Les talents naturels des Canadiens peuvent être grands, mais nous ne pouvons pas nous attendre à les voir se distinguer dans ces études, aussi longtemps qu'une école modèle des sciences pratiques ne sera pas fondée.”

Cette page, je l'offre aux méditations de tous mes jeunes amis et je suis convaincu qu'ils partageront avec moi l'idée qui m'absorbe depuis longtemps, que nous avons besoin pour notre propre conservation d'hommes pratiques et d'expérience.

L'Union catholique recrute aujourd'hui dans son sein assez de membres pour exercer son influence en dehors de ses salles et doit marcher sur les traces de ces grands hommes qui réparent amplement le mal que nous font les institutions inutiles ou superflues dans le monde.

Que leur drapeau, messieurs, soit le nôtre, et nous serons toujours certains de combattre sur le champ de l'honneur et de la gloire.

Permettez-moi, avant de me séparer de votre bonne et douce compagnie, de vous répéter à pleine voix, avec un de nos plus grands hommes d'Etat canadiens, l'honorable Georges-Etienne Cartier, que “l'avenir appartient à ceux qui s'empareront du sol,” et j'ajoute, le sol appartient à ceux qui s'empareront de l'intelligence.

BIBLIOGRAPHIES

DICTIONNAIRE GENEALOGIQUE DES FAMILLES CANADIENNES, PAR L'ABBE TANGUAY. VOL. IER, DE 1608 A 1700. EUSEBE SENECAL, EDITEUR, 1871.

Le "Dictionnaire généalogique" est un ouvrage considérable et hérissé de difficultés. Aussi, dans son introduction, l'auteur se demande si l'utilité de ce travail répond bien à la grandeur de la tâche. Avait-il bien prévu et calculé toutes les difficultés ?

M. l'abbé Tanguay commence par nous dire qu'il avait puisé depuis longtemps dans ses lectures le goût des dates, des statistiques, des noms, des généalogies, qui sont les premiers éléments de l'histoire.

L'idée de cet ouvrage est venue à l'auteur, comme il nous le dit lui-même, lorsqu'il était curé. Chargé alors de faire observer les lois de l'Eglise qui concernent les alliances entre parents, il avait souvent remarqué comme ceux-ci oublient avec facilité les liens qui les unissent. Ces embarras se présentent souvent au moment même du mariage, quand il faut déterminer quels degrés de parenté existent entre les futurs époux. Déjà, des recherches auxquelles l'auteur se livra, tout en augmentant son goût et en lui donnant plus de facilité pour ce genre d'études, lui firent comprendre l'utilité, la nécessité même, d'un pareil dictionnaire ; dès lors, il se décida à l'entreprendre.

Les alliances à certains degrés de consanguinité et de parenté sont, on le sait, prohibées par l'Eglise. Comme notre législation du mariage est en grande par-

tie fondée sur les lois de l'Eglise, il est facile de prévoir quelles difficultés peuvent surgir de la part des parties ou après leur mort, de la part des héritiers. L'auteur fait ici allusion à un empêchement dirimant de parenté, dans un cas, qui remonte à près d'un siècle.

Au moyen du dictionnaire, il sera facile à messieurs les curés de dresser l'arbre généalogique des futurs époux. Ils ne seront nullement exposés à être trompés par une similitude de noms. A cause d'une semblable erreur, M. l'abbé Tanguay nous rapporte qu'il a vu annuler un mariage qui n'aurait pas dû l'être. On comprend les graves embarras que peuvent causer des erreurs semblables.

Ainsi la première utilité du dictionnaire sera de faire connaître des liens de parenté.

Quant à la deuxième utilité, nous la trouvons dans le fait que nos registres ont une valeur égale. Devant les tribunaux civils, on est appelé à constater la naissance d'une personne, son mariage ou sa mort. De la production de ces actes dépend entièrement le succès d'un procès, dans une question d'héritage, par exemple. Mais où prendre ces documents? Dans quelles archives sont-ils? Quelle année faudra-t-il parcourir?

Pour un procès d'une extrême importance pendant à la cour de Québec, l'auteur a été chargé de constater la lignée et de relever tous les actes d'une famille qui remonte au temps de Champlain, c'est à dire en 1634. La lignée était brisée : le dictionnaire a pu aider à la reconstruire.

Voilà pour les questions d'intérêt.

Si l'on veut se transporter dans une sphère plus élevée, dans les questions d'histoire, par exemple, le dictionnaire sera encore d'une grande utilité. L'auteur, en parlant de "l'Histoire de la colonie française en Canada," par M. l'abbé Faillon, nous rappelle que cet infatigable chercheur n'avait pu découvrir l'acte de mariage de la mère de Mme d'Youville avec M. O'Sul-

livan. " On sait cependant, ajoute M. l'abbé Tanguay, avec quel soin attentif l'abbé Faillon avait étudié nos archives. Ecrivant la vie de la sainte fondatrice des sœurs grises, il tenait naturellement à donner sur sa famille tous les détails d'une certaine valeur. Il avait bien constaté le fait du mariage ; mais il en ignorait l'époque et le lieu. C'est à la Pointe-aux-Trembles, près de Québec, que M. O'Sullivan avait épousé Mme veuve Dufrost de la Jemmerais, nee Gauthier de Varennes."

L'abbé Tanguay nous cite encore l'exemple de sir Louis-Hypolite Lafontaine et du commandeur Viger. Ce dernier avait entrepris de contrôler le récit de nos historiens et annalistes. Le premier s'occupait de recherches généalogiques et travaillait à une histoire du droit au Canada.

" Que de fois, dit M. l'abbé Tanguay, ces deux écrivains ont été désappointés par l'absence de documents ! La guerre, mais surtout les incendies, le manque de soin en ont détruit un grand nombre. Même de nos jours, ajoute l'auteur, très peu de ces documents sont déposés dans des lieux absolument sûrs, et beaucoup de registres n'ont pas été tenus en double. Ce dictionnaire rendra donc un grand service, puisqu'il empêchera désormais la destruction des renseignements que l'Eglise et l'Etat ont voulu assurer par la tenue des registres." Le dictionnaire de M. l'abbé Tanguay est donc une œuvre nationale.

Chaque pays a sa noblesse, nous avons eu celle du sang. Nous avons eu la noblesse de l'épée, celle de la robe et même celle de la science.

" Nous avons en outre, ajoute l'auteur, une noblesse à nous, noblesse qui s'est acquise dans des luttes terribles, au commencement de la colonie. Elle est moins ancienne que l'autre, mais elle plus nationale, plus complètement canadienne. Un sentiment bien digne de respect porte chacun à savoir jusqu'à quel point il

s'y rattache. Si les liens, plus ou moins étroits que l'on peut avoir avec ceux qui, jadis, ont sacrifié pour la patrie leurs richesses, leurs sueurs ou leur sang, si ces liens ne peuvent absolument tenir lieu de tout mérite personnel, ils n'en constituent pas moins un véritable patrimoine que personne n'a le droit de contester aux autres. Le dévouement, dans ces différents degrés, a une illustration que la récompense reconnaît, mais qu'elle ne saurait donner. Pierre Boucher, Charles Le Moyne, François Hertel et quelques autres qu'il serait très facile de compter, ont été anoblis. Deux ou trois à peine ont reçu un titre. Ils l'avaient bien mérité du reste. Joliet, moins heureux que La Salle, n'a jamais obtenu de lettres de noblesse. Cependant, il n'y a personne qui ne tiendrait à honneur de faire remonter sa famille jusqu'à lui, plutôt qu'à son heureux concurrent, Cavalier de La Salle, lequel fut anobli en 1675. Les compagnons de Dollard, Brassier, Hébert, Boisseau, Desjardins, Desforges, Lecompte étaient des enfants du peuple, de simples ouvriers, mais ils ont illustré leurs noms."

Il me reste à parler des difficultés que l'auteur eut à rencontrer dans la composition de son dictionnaire généalogique : des difficultés matérielles et des difficultés intrinsèques.

Les premières consistent dans l'absence des registres, les registres détruits, perdus ou transportés ailleurs. Ce qui a valu à M. l'abbé Tanguay un triple ouvrage, puisque dans ces cas, il est obligé de recourir aux greffes des notaires. "Ainsi, nous dit-il, étant à dépouiller les actes de l'Islet et des paroisses voisines, de ce qu'on appelait la Côte-du-Sud, je constatai plusieurs lacunes importantes. Il était évident qu'il n'y avait pas eu destruction, les vides n'étaient pas assez grands pour le laisser croire, mais ils existaient. Ce n'est que plus tard que j'ai trouvé à la Pointe-aux-Trembles, près de Québec, les actes qui manquaient à

l'Islet. A une certaine époque, chaque missionnaire avait un registre qu'il portait avec lui. Souvent deux ou trois missionnaires évangélisait la même côte dans une même année, et ils déposaient leur cahier là où ils finissaient par s'arrêter. C'est ici le cas.

“ Quelquefois les actes étaient déchirés ; il ne restait plus que quelques mots tels que ceux-ci : “ Le 24 octobre mil sept cent vingt-huit, a été inhumée Louise, âgée de quinze... lerier, sa femme.”

Quant aux difficultés intrinsèques, M. l'abbé Tanguay ne les trouve pas moins embarrassantes que les premières. Ainsi le nom féodal ou territorial était considéré comme un signe de noblesse. Il y avait donc à faire la distinction entre les noms patronymiques et territoriaux.

L'auteur a trouvé encore une autre source de difficultés dans les mariages supposés contractés et non célébrés, et dans le fait que plusieurs enfants vivants d'une même famille portent le même nom de baptême.

“ Les entrées imparfaites, ajoute M. l'abbé Tanguay, m'ont aussi causé un certain trouble. Que le lecteur en juge. Une sépulture est ainsi indiquée : “ Vingt-quatre novembre (1694) nous avons enterré la veuve Sédilot, âgée de soixante ans.” Quelle est cette personne ? Il peut y avoir eu plusieurs veuves Sédilot. Il faudra recourir à tous les mariages des Sédilot, et ensuite aux baptêmes des épouses pour arriver à l'âge indiqué.

“ Ce n'est pas à titre de singularité que je citerai l'exemple suivant : “ Aujourd'hui a été inhumé un petit nourrisson de la ville, en présence des petits enfants qui n'ont su signer.”

Enfin il n'y a pas jusqu'à l'orthographe des noms qui ait causé de nombreux embarras à M. l'abbé Tanguay.

Je suppose qu'à cette époque, on était de l'opinion de cette femme du monde qui écrivait sous la vue de son mari, au sujet d'une commande, “ chaises à la

Voltaire." Le mari lui fit remarquer que le nom de Voltaire ne s'écrivait pas ainsi : " Mais, mon ami, répond vivement la femme, tu sais bien que les noms propres n'ont pas d'orthographe."

Je me sépare à regret de la belle et instructive introduction de M. l'abbé Tanguay, qui a, outre plusieurs matières intéressantes, orné son dictionnaire d'un excellent aperçu étymologique et historique sur les noms. Mais je suis forcé d'abréger, et je termine en félicitant M. l'abbé Tanguay d'avoir dédié son dictionnaire à l'Eglise et au pays. C'est sans aucun doute un beau monument qu'il élève à la gloire de la religion et de la patrie. Mes vœux l'accompagnent pour le succès de la tâche ardue qu'il s'est imposée, et il aura prouvé une fois de plus la vérité des paroles du poète qui a dit que le travail triomphe de tout : " labor improbus omnia vincit."

LA PROVINCE DE QUEBEC ET L'IMMIGRATION EUROPEENNE

C'est une brochure de cent quarante-deux pages, publiée par ordre du gouvernement de Québec et qui sort de l'imprimerie de " l'Événement."

L'immigration européenne, voilà ce qui préoccupe le présent et l'avenir de notre pays. Il ne faut pas regarder d'un œil envieux le bien-être de son prochain, mais quand on voit tout prospérer autour de soi, il est bien raisonnable de se demander s'il n'y aurait pas moyen d'en faire autant chez soi.

Il n'y a pas à se le cacher, l'immigration se porte partout ailleurs, excepté au Canada.

Il est temps, grandement temps, que l'opinion publique se réveille au sujet d'un événement ou d'une circonstance qui augmente de jour l'influence de nos voisins et qui par contre nous affaiblit.

Il est encore très étonnant que l'agriculture et la colonisation soient aussi avancées, si nous tenons compte du défaut de capital et d'immigration qui ont manqué à nos compatriotes pour activer et éclairer leur travail.

Tout au contraire, ils ont toujours été abandonnés à eux-mêmes et en outre il leur a fallu donner sans cesse contre toute espèce d'écueils, et particulièrement contre la misère qui enchaîne toujours les plus légitimes aspirations.

On a parlé, ces années dernières, du crédit foncier pour fournir des ressources aux cultivateurs et aux colons, et certes des institutions de ce genre leur auraient été d'un grand prix, car elles auraient eu pour premier résultat de les arracher aux mains de vils usuriers. C'est l'usurier, surtout, qui ruine la plupart de nos cultivateurs. J'ai connu un marchand de la campagne qui se vantait, un jour, de faire vendre la moitié de la paroisse où il résidait, et c'est une des plus considérables d'un de nos florissants comtés. Il y a d'honorables exceptions, mais la plupart de nos marchands de la campagne font le commerce d'usurier. Demandez à nos cultivateurs ce qui fait particulièrement leur ruine et ils vous répondront franchement que ce sont les usuriers.

Pourquoi n'aurions-nous pas dans les campagnes des institutions de crédit pour assister le colon et l'agriculteur, comme nous en avons dans les villes pour accommoder le commerce et l'industrie ?

J'entends tous les jours faire des reproches à l'ignorance et à la routine de nos cultivateurs. Mais, avons-nous pris jusqu'à présent aucun moyen pour remédier à cette ignorance et à cette routine ?

Si l'immigration leur avait apporté de nouvelles lumières, croyez-vous qu'ils n'en auraient pas profité ? Est-ce l'intelligence qui leur manque ou le travail qui leur fait défaut ? Pas du tout, et pour celui qui compte

des cultivateurs ou des colons dans sa famille, lui seul sait s'ils gagnent leur pain à la sueur de leur front ! Qu'on me donne un point d'appui, disait un savant de l'antiquité, et je soulève le monde. Eh bien ! que l'on donne un point d'appui à nos cultivateurs et à nos colons, et vous verrez avant peu changer la face du sol.

Mais je m'aperçois que je ne rends pas compte du tout de ma brochure et que je me laisse emporter par mes sympathies acquises depuis mon enfance au cultivateur et au colon, car je les ai vus à l'œuvre, et je n'ai jamais connu de plus rudes ni de plus courageux travailleurs.

Nous avons dans nos Chambres de jeunes membres qui sont sortis de cette classe laborieuse et qui sont arrivés à l'honneur de représenter leurs concitoyens dans les conseils de la nation, par leur exemple dans une carrière qui a besoin comme tout autre d'hommes instruits et d'expérience, pour être soutenus, je n'ai pas besoin de les nommer, je sais qu'ils ont assez à cœur le bien de leur pays, pour ne pas perdre de vue la classe qu'ils représentent et qu'ils travailleront dans la mesure de leur force à améliorer la condition si honorable de l'agriculteur et du colon et empêcher que le fruit de ses sueurs tombe entre les mains des usuriers.

J'ai peu de chose à dire sur la brochure qui devait faire le sujet de cette notice, elle s'adresse en particulier à l'immigration européenne, et lui fournit d'utiles renseignements sur le mode d'existence, sur l'agriculture, sur l'industrie et sur le commerce du pays.

C'est aux agents nommés par le gouvernement à faire leur devoir et à propager ces renseignements au moyen de sociétés de colonisation.

Je conseille la lecture de cette brochure à tous les amis de l'agriculture et de la colonisation, car c'est l'œuvre d'un homme consciencieux et qui fait honneur au département public qu'il dirige.

COUP D'ŒIL SUR LES RESSOURCES PRODUCTIVES ET LA RICHESSE DU CANADA, SUIVI D'UN PLAN D'ORGANISATION COMPLET ET DETAILLE RELATIF A LA COLONISATION, DESTINE A FAIRE SUITE AUX ETUDES SUR LA COLONISATION DU BAS-CANADA DEPUIS DIX ANS, PAR STANISLAS DRAPEAU.

Je viens un peu tard, mais mieux vaut tard que jamais, remercier l'infatigable auteur de m'avoir adressé sa brochure qui complète toute sa pensée sur sa consciencieuse "Etude de la colonisation depuis dix ans."

Il faut d'abord avouer avec M. Drapeau que "la tâche de ceux qui défendent la colonisation devient de plus en plus délicate, en face d'une caisse publique épuisée et de crises politiques qui absorbent toute l'énergie des hommes au pouvoir."

Je note en particulier cet aveu sincère d'un homme qui me paraît singulièrement épris de l'intervention de l'Etat dans l'économie sociale, puisqu'il fonde son système de colonisation sur cette doctrine. Je préfère, et M. Drapeau connaît mon opinion à ce sujet, mes espérances "colonisatrices" ou mon système, sur les sociétés de colonisation ou sur les institutions de crédit agricole à l'exemple du commerce et de l'industrie. Ce qui ne veut pas dire que le gouvernement doive rester indifférent en présence d'une des causes principales de sa vitalité, mais dans un pays comme le nôtre où la population est mixte, si l'Etat intervenait exclusivement dans notre émigration et dans notre colonisation, qui l'empêcherait d'être plutôt partisan qu'impartial, comme cela s'est déjà vu? Et M. Drapeau ne s'en plaint-il pas lui-même lorsqu'il reproche au gouvernement de publier et de distribuer des brochures dans des pays où l'élément français est inconnu?

M. Drapeau voudra bien prendre en bonne part ces remarques préliminaires que me suggère le caractère

de sa brochure ; ii peut être certain qu'elles ne viennent pas d'un ennemi.

Maintenant je passe à l'examen de la question. La première partie de la brochure nous montre que le Canada tel qu'il est aujourd'hui embrasse un territoire d'une étendue d'environ 331,280 milles carrés et renferme une population de 2,506,755 habitants, dont 883,945 d'origine canadienne-française et 1,622,810 appartenant aux autres origines (1865).

Les croyances religieuses se divisent comme suit : catholiques, 1,200,865 ; dissidents, 1,305,890. Dans le chiffre de la population totale du Canada, les habitants des villes comptent pour 54,309 familles ou 257,273 âmes et la population agricole pour 346,946 familles ou 2,249,482 habitants.

Je voudrais avoir le moyen de déterminer la part du Bas-Canada dans cette statistique afin de pouvoir noter la population de nos campagnes par nos compatriotes, en faveur des villes. C'est une question qui doit nous intéresser vivement et sur laquelle il faut éclairer l'opinion publique.

La valeur de nos importations éveille encore notre attention. Ainsi, nos importations de 1863 représentent une valeur de \$45,964,493. Parmi les marchandises importées des Etats-Unis, il est entré pour une valeur de \$12,339,367 non taxées, en vertu du traité de réciprocité. Nos exportations pour la même année représentent une valeur de \$41,831,662 réparties comme suit :

Grande-Bretagne - - - - -	\$17,463,718
Etats-Unis - - - - -	20,050,432
Autres contrées - - - - -	4,317,482
	<hr/>
	\$41,831,632

“ Durant l'année 1863, dit M. Drapeau, il nous est

arrivé cinquante-trois vaisseaux des principaux ports de l'Empire français, mesurant un tonnage collectif de 20,000 tonneaux, dont douze vaisseaux chargés de produits français et quarante-un sur lest. Ce commencement d'échange a facilité des affaires pour une valeur totale de \$763,556, savoir :

“ Importations - - - - -	\$610,907
Exportations - - - - -	154,449
	<hr/>
	\$765,356 ”

Je vois avec plaisir que M. Drapeau a introduit deux nouveaux chapitres dans sa brochure qui comblent une importante lacune dans ses études. Je veux parler des institutions de crédit et des finances de la province.

Le Canada possède seize banques avec un capital versé de \$27,661,222 ; cinq banques d'épargnes ou caisses d'économies et vingt-cinq sociétés de constructions avec un capital de \$5,568,742.

Le revenu de la province pour l'exercice de 1863 s'est élevé à \$9,760,316 et les dépenses à \$10,742,807, laissant un découvert de \$982,491. La dette consolidée de la puissance du Canada, moins le fonds d'amortissement, s'élevait au 1er janvier 1864, à la somme de \$60,355,472.

Après avoir rappelé par divers extraits les opinions de tous ceux qui sont connus pour s'intéresser à la colonisation, M. Drapeau soumet un plan d'organisation qui fait l'objet de la dernière partie de la brochure. Ce plan se divise comme suit :

- 10 Deux sections de colonisation avec deux intendants de colonisation ;
- 20 Régions administratives locales de la colonisation ;
- 30 Octroits gratuits rendus plus généraux ;

- 40 Agences diverses à l'étranger ;
- 50 Divisions séparées pour le Haut et le Bas-Canada.

Je comprends parfaitement bien que des sociétés de colonisation ne peuvent pas se charger seules d'un plan d'organisation aussi dispendieux et aussi étendu, mais d'un autre côté le gouvernement s'en chargera-t-il jamais, même en supposant que la confédération remplacerait l'union des provinces ? C'est fort douteux ; mais, comme le dit très bien M. Drapeau dans l'épigraphie qu'il a choisie, il faut profiter du passé, servir le présent et préparer l'avenir.

CHRONIQUES

I

Avril 1872.

L'importance prise par l'affaire de "l'Alabama," au sujet des récliamations indirectes présentées au tribunal de Genève par le gouvernement des Etats-Unis, a donné lieu dans la presse à toute espèce de commentaires, et a provoqué de la part des deux gouvernements, anglais et américain, un échange de notes diplomatiques dont nous ne connaissons pas encore le dernier mot.

Un journal de Belgique, le "Nord" de Bruxelles, prétend expliquer de la manière suivante l'origine des réclamations indirectes du gouvernement américain. Le revirement du cabinet de Washington serait venu, d'après le "Nord," de ce qu'il se serait aperçu que les dommages directs causés par "l'Alabama" ne dépasseraient pas le chiffre de sept millions de dollars, tandis que les réclamations anglaises pour les marchandises détruites dans le sud des Etats-Unis par les troupes du Nord et appartenant à des sujets britanniques se montaient à rien moins qu'à vingt millions de dollars. "Le désappointement des Américains, transformés en débiteurs, se conçoit aisément, dit le "Nord," c'est probablement pour éviter cette intervention imprévue de rôles et ne pas donner prise au mécontentement assez naturel du peuple américain, que les délégués du gouvernement des Etats-Unis auprès du tribunal arbitral, ont reçu pour instruction de ressusciter la prétention relative aux dommages indirects."

De son côté, un journal français, la "Liberté" de

Paris, corrobore en partie cette interprétation du "Nord," par une correspondance de Washington, dans laquelle il est dit : "M. Grant et ses amis auraient, eux aussi, leur pensée secrète. D'après la teneur du traité et toute la latitude laissée aux arbitres, il est peu probable que ceux-ci puissent prononcer leur sentence d'arbitrage avant l'époque de l'élection présidentielle. Que la Grande-Bretagne oppose un refus absolu aux dernières réclamations, le traité n'a plus sa raison d'être et l'annexion des Canadas serait remise sur le tapis électoral."

Ceci nous remet en mémoire l'anecdote des deux cochers italiens qui conduisaient deux Anglais à travers les rues d'une capitale. Comme ils couraient dans une direction opposée, ils finirent par se rencontrer et par s'accrocher. L'un crie à l'autre de le débarrasser, celui-ci l'accuse d'en être la cause et de paroles en paroles, ils finirent par se menacer du fouet et à "rosser" chacun son Anglais. Les deux insulaires voyant qu'ils étaient la victime de la querelle de leurs cochers, sortirent précipitamment des voitures, en protestant contre un procédé aussi étrange et continuèrent leur route à pied, en maudissant les cochers italiens.

Qui nous dit, qu'il ne doit pas en arriver autant à la Confédération canadienne ?

Le grand événement du mois a été pour nous l'ouverture du parlement fédéral. Le discours du trône a déjà été reproduit par toute la presse et si l'on en juge par les commentaires, ce discours ne paraît pas avoir répondu à l'attente de nos spéculateurs politiques. Cette dernière session de notre premier parlement fédéral paraît offrir un champ libre aux partis qui disputent le pouvoir et l'opposition entend faire parler d'elle. En cela elle aura l'avantage sur une certaine académie de province qui se vantait bien fort d'être la sœur aînée de la grande Académie française. — Une très excellente sœur, répétait un des quarante immortels, et qui fait peu parler d'elle.

On avait hâte de savoir en particulier quelle position était faite au Canada par le traité de Washington au sujet de nos pêcheries et de nos réclamations indirectes. D'après un article de la "Gazette" de Montréal, qui passe pour être un des organes ministériels les mieux informés, (et d'ailleurs le cabinet d'Ottawa vient de se rendre aux désirs des Chambres en produisant la correspondance qui a été échangée avec la métropole,) le cabinet d'Ottawa n'aurait pas été indifférent aux intérêts canadiens pendant les négociations du traité. Voici ce que dit la "Gazette" au sujet de la correspondance échangée entre les deux gouvernements impérial et canadien à propos du traité de Washington et des pêcheries :

" Nous avons raison de croire que la correspondance fera connaître que le gouvernement de la puissance notifia, dès le commencement, le gouvernement impérial que le Canada ne consentira à aucun abandon des pêcheries sans avoir obtenu en premier lieu son consentement, et que le cabinet anglais a répondu que telle intention n'avait jamais été partagée par le gouvernement de Sa Majesté. Nous croyons de plus savoir que pendant les négociations du traité de Washington, notre cabinet insista pour que les réclamations canadiennes au sujet des invasions féniennes fussent incluses dans le traité et que des avantages commerciaux devaient être donnés en retour de l'usage temporaire de nos pêcheries. Tandis que les négociations marchaient sans donner aucun résultat à ces vues, notre gouvernement fit une forte remontrance ; mais après la conclusion du traité, un appel a été fait par le gouvernement anglais au gouvernement canadien pour l'engager à accepter le traité dans les intérêts de l'Empire et de permettre aux Américains de pêcher dans les eaux canadiennes. Notre gouvernement refusa d'accéder à cette dernière demande et mis sur écrit sa désapprobation des termes du traité pour ce qui regarde les pê-

cheries et les réclamations pour les invasions féniennes. La correspondance fut continuée à ce sujet et dans l'éventualité, une proposition fut faite par le gouvernement canadien, savoir que en liquidation des réclamations féniennes contre la Grande-Bretagne, et pour rencontrer son désir le plus anxieux, il consentirait à soumettre le traité à la considération favorable du parlement canadien, moyennant que le gouvernement anglais garantirait un emprunt canadien au montant de quatre millions de louis sterling, qui serait appliqué à la construction du grand chemin de fer canadien du Pacifique et à l'extension de notre système de canaux. Le cabinet anglais, dans sa réponse, offrit la garantie de deux millions cinq cent mille louis sterling et le gouvernement canadien accepta cette contre proposition."

Notre politique intérieure offre encore beaucoup d'intérêt, si nous nous en rapportons au programme ministériel trace dans le discours du trône. Le commerce, l'industrie, l'agriculture et l'émigration sont les questions à l'ordre du jour et les débats qui vont s'engager, nous dirons si l'effet de ces excellentes mesures franchira jamais l'enceinte parlementaire, pour le plus grand bien du pays.

II

Décembre 1872.

Il est très vrai, dit le "Courrier des Etats-Unis," que depuis le président Lincoln, aucune mort n'a autant ému le peuple américain que celle de M. Horace Greeley. Tant qu'il vivait, c'était un philosophe, un rêveur, un excentrique, et par surcroît un brave homme, ce qui lui valait des sympathies familières, et faisait que, quand il passait, on se retournait et l'on souriait à son chapeau et à son paletot singuliers. Le gros du

peuple n'en savait pas davantage sur son compte, et quelques personnes seulement, l'élite il est vrai, n'ont pas été étonnées quand soudainement il est devenu l'homme le plus sérieux et le plus important du pays. Depuis qu'il est mort, il s'est opéré une transfiguration. Greeley est mort d'ambition, de douleur domestique et de ruine ; il ne se trouve pas une voix pour dire que son ambition n'était pas noble et légitime ; pas un cœur à qui son chagrin n'inspire la plus tendre sympathie ; pas une bourse qui ne se fut ouverte d'elle-même pour lui refaire une fortune.

M. Greeley était né à Amherst, dans le New-Hampshire, le 3 février 1811. Il était donc âgé de soixante-et-un ans.

Le président Grant s'est fait un devoir et un honneur d'assister à ses funérailles, ainsi que toutes les sommités politiques et littéraires des Etats-Unis. Toute la presse s'est accordée à dire, dans le temps, que le président avait fait là une noble action.

* * *

La troisième session du quarante-troisième Congrès a été ouverte au commencement du mois à Washington. Les journaux américains sont sobres de commentaires sur le message dans lequel tous s'accordent, avec raison, à ne voir qu'un résumé statistique de la situation.

Il en ressort cependant, ajoute le "Courrier des Etats-Unis," une conclusion satisfaisante, c'est que la République américaine est dans un état de paix et de prospérité que rien ne menace, et nous faisons des vœux sincères pour voir se perpétuer cette heureuse situation qui peut, à un moment donné, faire contre-poids aux agitations et aux déchirements de l'ancien monde.

* * *

La discussion sur la situation gouvernementale et sur les relations des pouvoirs exécutif et législatif a fini par amener une crise en France. Après de vifs et longs débats, l'Assemblée a approuvé, par trois cent soixante-dix voix contre trois cent trente-quatre, la motion présentée par M. Dufaure, ministre de la justice, dans son discours du 28 ultimo, par lequel l'orateur prenant la défense du président, conseillait la conciliation, déclarait que la responsabilité ministérielle existe déjà, que les ministres ne se sont jamais mis à couvert derrière le président, combattait la proposition d'enlever au président le droit de parler devant l'Assemblée, comparait la position du président de la République française à celle du président des Etats-Unis, qui a le droit de frapper les lois de veto et dont les pouvoirs sont si considérablement augmentés pendant les vacances du Congrès.

Bref, la discussion s'est terminée par la nomination d'une commission composée de trente membres qui est chargée de trancher les difficultés. Cette commission est à l'œuvre.

* * *

La seconde session du second parlement provincial de Québec vient d'être prorogée. Le ministère est sorti victorieux de tous les assauts que lui a livrés l'opposition qui s'est montrée plus remuante que jamais. On prétend que notre politique locale n'a pas avancé d'un pas dans cette session, d'autres disent qu'elle a reculé, et la discussion se continue dans les journaux.

La question d'une université à Montréal a eu un dénouement tout à fait imprévu. La cause est portée à Rome et le projet est ajourné devant les Chambres. Les autorités religieuses de Québec et de Montréal ont délégué à Rome leurs représentants respectifs qui sont Mgr l'archevêque de Québec avec le recteur de

l'université Laval, M. Hamel, et Mgr des Trois-Rivières, avec le R. P. Bratin, de la société de Jésus. Le public s'attend à un procès en forme devant la cour romaine qui n'aura pas à se plaindre de l'indifférence religieuse dans la province ecclésiastique de Québec.

*
*
*

Salut, nouvelle année...
Salut ! quels dons chargent ta main ?
Quel bien nous apporte ton aile ?
Quels beaux jours dorment dans ton sein ?
Que dis-je ? à mon âme tremblante
Ne révèle point tes secrets ;
D'espoir, de jeunesse, d'attraits,
Aujourd'hui tu paraîs brillante !
Et ta course insensible et lente
Peut-être, amène les regrets !

Ainsi se trouble l'âme du poète. Mais le publiciste est comme le soldat sous l'armure. L'orage qui se forme à l'horizon politique ne l'effraye point. Il est prêt à tout événement. Il est comme la sentinelle avancée de l'opinion publique. Il doit l'éclairer et l'avertir à l'heure du danger, mais jamais la troubler. Il ne peut donc être triste, lorsque tout le monde est dans la joie, surtout sur le seuil de l'année qui commence. Aussi, voyez comme les mains s'unissent, les cœurs refroidis se réchauffent, les liens de famille se resserrent, les souhaits s'échangent sincères et fervents, peut-être ! Contemplez avec nous ces riants tableaux. " J'aime, a dit quelqu'un, la visite aux grands parents, le petit fils a rêvé d'un tambour ou d'un cheval de bois, la petite fille d'une superbe poupée, la grande sœur d'une belle robe, la jeune femme d'un bracelet ; c'est une si douce chose pour nous tous, grands et petits enfants, que de voir nos rêves réalisés ! Ceux qui donnent les étrennes se

souviennent alors avec bonheur de celles qu'ils ont reçues jadis ; ils embrassent avec une tendresse nouvelle leur vieux père et leur vieille mère, en songeant à leurs bontés passées qui viennent s'ajouter par le souvenir à leurs bontés actuelles transférées à la nouvelle génération."

Mais, au tableau il faut une ombre. Quand la famille se réunit, il manque souvent quelqu'un. Quelquefois c'est un père, même une épouse ; quelquefois même, un frère ou une sœur qui ne se rattachent plus à nous, dans notre cœur, que par les liens du souvenir ! Ne les oublions pas, ils pensent à nous.

Entrons maintenant dans la mansarde du pauvre. La misère est une bien triste compagne. Le froid, la faim, la tristesse ne donnent guère d'espérance. Il y a là de pauvres petites créatures avides de recevoir. Ah ! combien est malheureux le père malade qui n'a rien à donner à l'enfant qui demande ! Et la mère, elle a bien quelque chose, mais ce sont des larmes ! Pauvre mère, tu n'as pas même du pain !

Riches, que votre mission est belle dans ce monde, si vous la comprenez. Ah ! je vous respecte, je vous aime, si vous charitables, si vous êtes membres d'une société de bienfaisance ; mais je vous abhorre, si vous passez votre vie dans la sordide et stérile contemplation de vos écus ! Comprenez-vous ce que c'est que de relever un courage abattu par le malheur, que de conjurer un désespoir, que de réchauffer, que de nourrir, que de vêtir la misère ! Ah ! si vous ne le saviez pas, vous n'auriez donc jamais rencontré sur votre route, l'ami, le consolateur du pauvre, le prêtre et la sœur de charité... Riches, associez-vous à leur œuvre, faites le bien, soyez au nombre des bienfaiteurs de l'humanité souffrante.

En présentant ce tableau à nos lecteurs et à nos aimables lectrices, nous ne voulons pas les affliger, mais leur rappeler qu'il n'y a pas de joie sans mélange.

Aidons nous, secourons-nous les uns les autres ;
c'est le plus beau souhait que nous puissions faire au
début de la nouvelle année.

NOTA.—Les bibliographies et chroniques reprodui-
tes dans cette brochure ont été publiées dans la “Re-
vue canadienne.”

FIN

LIBRAIRIE SAINTE-HENRIETTE

BROCHURES A 5 SOUS

- Le Cercle, par Ch. Palissot.
Pensées, par Pascal.
Portraits et caractères, par Pestalozzi.
Monsieur Musard et les Ricochets, par Picard.
Histoires mystérieuses, par Edgard Poë.
Poèmes de l'Inde.
Les Contemporains, les poètes bretons.
Lettres à mon fils, par J. Racine.
La Fronde et l'affaire du chapeau, par de Retz.
Mémoires d'un détenu sous la terreur, par Riouffe.
Discours sur l'universalité de la langue française, par
Rivarol.
Odes et cantades, par J.-B. Rousseau.
La Chaumière indienne, par B. de Saint-Pierre.
Mémoires, par Saint-Simon.
Les Satiriques français du XVIIIe et du XIXe siècle.
Virgile travesti, par Scarron.
Contes et ballades, par Schiller.
Le Philosophe sans le savoir, par Sedaine.
La Gageure imprévue, par le même.
Petits côtés de l'histoire, par de Ségur.
Sévigniana, par Mme de Sévigné.
Le Roman bourgeois, par Furetière.
Les Captifs, par Plaute.
Les Français peints par un innocent, par M. Twain.
A la Constituante, par Lamartine.
La Cloche, par Schiller.
Poètes anglais contemporains.
Souvenirs d'un sexagénaire, par Arnould.
Les bébés d'Hélène, par Hobberton.
Les Grotesques anglais, par Philarète Chasles.
Lettres de l'Inde, par V. Jacquemont.
Contes de Shakespeare, par Lamb.

Souvenirs d'une artiste, par Mme Vigée-Lebrun.
Poèmes néerlandais, par Bilderdijk.
Les Coulisses du grand siècle, par Mme de Caylus.
Japhet à la recherche d'un père, par Marryat.
L'Esprit de contradiction, par Dufresny.
Histoire d'un ours, par Henri Heine.
Contes du Troubadour, par Zorrilla.
Matinées suisses, par Zschokke.
Le Poète et l'autocrate à table, par Holmes.
Les Vieux Fabliaux français.
Les Vieux Poètes français.
Episodes des Géorgiques, par Virgile.
Le Siècle de Louis XIV, par Voltaire.
Epîtres et ballades, par Voiture.
Lucifer, par Vongel.
Contes d'un grand-père, par Walter Scott.
Vie d'Agricola, par Tacite.
Poésies, par Mme Tastu.
Frithiof, par Tegner.
Idylles et poèmes, par Tennyson.
Le Livre des Snobs, par Thackeray.
Récits des temps mérovingiens, par Thierry.
Dans les Fiords, par Thoresen.
Rome et Carthage, par Tite-Live.
Scènes de la vie russe, par Tolstoï.
Nouvelles polonaises, par Sienkiewiez.
Opinions et discours, par Jules Simon.
Antigone, par Sophocle.
Le martyr de saint Saturnin, par Soulié.
Le tour de France, par le même.
Eugène de Rothelin, par Mme de Souza.
De l'Allemagne, par Mme de Staë.
Comédies, par la même.
Mon oncle Tobie, par Sterne.
Voyage de Gulliver à Lilliput, par Swift.
La Sensitive, par Shelley.
Macbeth, par Shakespeare.

brun.

e Caylus.
at.

s.

ry.

